

à toutes FERC-Sup' tiles...

sommaire du n° 41 – octobre 2008

ACTION **19 octobre 2008 « Un pays, une école, notre avenir »**

- Appel à souscription
- Signer la pétition en ligne : <http://www.uneecole-votreavenir.org>

RENFORCEMENT

- Etat de nos forces organisées au 29 septembre 2008
- Plan de renforcement national

FONCTION PUBLIQUE

- Intervention de l'UGFF au Comité Confédéral National du 30 septembre 2008

LA CRISE FINANCIERE

- Analyse de la CGT

ECHOS D'ACTUALITE

LA POSTE

- Cap sur les 300 000 signatures contre la privatisation
Communiqué de la Fédération « *Le cap des 200.000 signatures est dépassé* »

LOGEMENT

- Le projet « Boutin » accélère l'exclusion, tract de la CGT

TRAJET DOMICILE/TRAVAIL

« *un pas en avant mais le gouvernement ne peut s'en tenir là* » communiqué CGT

EN PARCOURANT LE JO

- Droits d'inscription
- Traitements Rémunérations
- Enseignants-chercheurs

renforcement

Renforcement 2008

au 29 septembre 2008

FNI payés = 1 777 dont 1 062 personnels de catégorie C
579 ICT c'est-à-dire personnels de catégorie A et B
136 Retraités

- 10 syndicats n'ont rien versé et affichent : 0 syndiqué
- 23 syndicats égalent leur nombre d'adhérents 2007
- 11 syndicats sont en progression

Ces chiffres ne sont pas catastrophiques et laissent penser que, compte tenu des retards de règlements habituels, nous pourrions peut-être stopper l'érosion de nos effectifs syndiqués.

En même temps, il est anormal que les versements de ces premiers timbres que sont les FNI, habituellement pris en janvier, ne soient réglés qu'en fin d'année.

Cotisations versées = 8 577 dont 5 083 personnels de catégorie C
2 752 ICT c'est-à-dire personnels de catégorie A et B
742 Retraités

Les moyennes de timbres par FNI sont donc de : 4,8 pour les ICT et les catégories C
5,5 pour les retraités

Quelques remarques

- L'expérience montre que les retards de paiement (quel qu'en soit la cause) se rattrapent très difficilement et que, souvent, ils se traduisent par une baisse des effectifs en fin d'exercice.
- En 2007, l'exercice s'est clos en septembre 2008, soit un délai de 21 mois pour certains versements. Or, la vie de l'ensemble des organisations de la CGT repose sur ces versements et certaines (UD, UL ou fédérations) doivent donc attendre 2 ans pour disposer des moyens qui leur sont indispensables pour fonctionner et mener les luttes. C'est évidemment ingérable. Il faut en être conscient et s'efforcer de remédier à de telles pratiques.
- Les finances de la FERC Sup sont dans une situation critique et le CSN de début octobre a longuement débattu de cette situation. Outre les efforts nécessaires pour remonter les paiements à la Trésorerie nationale, il a été décidé d'initier, partout, **un plan de renforcement déterminé et ambitieux**. Aucune catégorie de personnels ne doit être négligée dans cet effort, pas même les enseignants-chercheurs et enseignants qui doivent être ciblés tout particulièrement. Pour ce faire, un matériel spécifique sera réalisé et un plan de rencontres, en région, sera programmé, courant octobre.
- Enfin, cette nouvelle rubrique « Renforcement » sera suivie dans chaque n° du Ferc sup'tiles.

INTERVENTION de l'UGFF AU CCN DU 30 SEPTEMBRE 2008

L'UGFF s'inscrit résolument dans la journée d'action du 7 octobre

Un communiqué appelant tous les personnels à participer à cette initiative a été rendu public le 18 septembre et un préavis de grève a été déposé.

L'UGFF a déployé tous ses efforts pour une action la plus unitaire possible à cette occasion, comme elle le fait sur tous les grands enjeux. Nous regrettons que cela n'ait pas abouti.

Travail décent, salaires décents, les fonctionnaires de l'État se sentent particulièrement concernés.

Leur pouvoir d'achat est en baisse continue depuis des années. Sur la période 2001 / 2007 le traitement mensuel brut de base est resté, en moyenne chaque année, près d'un point sous l'inflation et d'un point et demi derrière le salaire brut moyen dans le secteur privé.

Les conditions de travail ne cessent de se dégrader, en raison des diminutions drastiques des effectifs et de la mise en œuvre de réformes autoritaires dans le cadre de la RGPP (révision générale des politiques publiques).

Entre autres nouveaux reculs, le projet de loi de finances pour 2009 prévoit 30 600 suppressions d'emplois dans la seule Fonction publique de l'État.

A un moment où le gouvernement est contraint de reconnaître une régression du marché de l'emploi sans précédent depuis quinze ans.

D'ici fin 2011 et en moins de dix années, si on prend en compte les emplois aidés, ce sont entre 200 000 et 300 000 postes qui auront été supprimés dans la Fonction publique de l'État...

L'État est aussi un employeur, avec des responsabilités sociales d'employeur. Sa contribution à l'emploi : c'est la plus importante suppression de postes jamais annoncée !

Je voudrais insister, au nom de l'UGFF, sur un aspect fondamental du problème : l'emploi dans la Fonction publique, ça n'est pas, avant tout, une préoccupation d'agents de la Fonction publique. Ce doit être, d'abord, une préoccupation des citoyens. Ce doit être, en même temps que pour les fédérations de fonctionnaires et agents publics, une préoccupation revendicative de caractère interprofessionnel, coordonné au niveau confédéral.

Ce projet de budget 2009 s'inscrit-il dans une problématique de réponse aux besoins du plus grand nombre, d'amélioration des missions et des moyens des administrations et des services publics ?

Remet-il en cause les dizaines de milliards d'euros d'exonérations de cotisations et de cadeaux fiscaux aux entreprises ? Corrige-t-il les niches fiscales qui permettent aux 100 000 contribuables les plus riches de se voir accorder quelque 60 milliards d'euros de ristournes d'impôts ? Supprime-t-il le plafond fiscal à 50 % qui permet aux plus fortunés de l'être encore davantage ? Rien de tout cela !

En revanche, les moyens de l'intervention publique solidaire, celle qui bénéficie au plus grand nombre, sont de nouveau réduits de manière drastique. Pour ne s'en tenir qu'à quelques exemples, en prenant en compte l'inflation prévisible, les crédits de la politique de la ville et du logement reculeront d'au moins 9 %, ceux du travail et de l'emploi de 7 %, ceux de la politique des territoires de près de 12 % !

La question des moyens nécessaires au bon accomplissement des missions de la Fonction publiques avec, en arrière plan, la question de la répartition des richesses et la fiscalité, sont-ce là des sujets de préoccupation pour les seuls fonctionnaires ?

A coup sûr non, pas plus que la nature et les objectifs des réformes imposées aux administrations.

La Fonction publique est en effet soumise à une série de réformes et « l'appareil d'Etat » à de profondes évolutions.

Un projet de loi dit de « mobilité » en passe d'être soumis au Parlement va, entre autres innovations, instaurer une nouvelle position statutaire : la « réorientation professionnelle ». Celle-ci consiste, en cas de restructuration, à placer le fonctionnaire dans une situation sans salaire, sans droit à retraite s'il refuse trois affectations, n'importe où en France. Ce n'est rien d'autre que l'antichambre de licenciements massifs.

Ce même projet de loi vise à instituer un recours étendu et permanent à l'intérim sur les missions de la Fonction publique.

Par ailleurs, dans les territoires, les préfets sont appelés à réunir les organisations syndicales sur la question de la réforme de « l'Etat local », dont le but à peine dissimulé est la suppression d'un grand nombre d'emplois et de services de proximité.

Présentée comme devant permettre des réductions de coûts et un allègement de la charge budgétaire, la RGPP et ses déclinaisons s'inscrivent en réalité dans la politique libérale de rupture annoncée par le président de la République.

Le modèle américain devient manifestement la référence. Les agents de la Fonction publique ne seraient plus les acteurs de la mise en œuvre de principes et de missions au service de l'intérêt général, mais les exécutants -étroitement contrôlés par le pouvoir- d'objectifs de politiques partisans à court terme au service des intérêts privés dominants.

Là encore, il ne s'agit pas seulement d'un enjeu de fonctionnaires. Les principes de construction et de gestion de la Fonction publique n'ont pas pour seul objectif de garantir la sécurité de l'emploi des agents qui la composent.

Le statut juxtapose en réalité deux garanties liées de manière indissociable, pour le fonctionnaire d'une part, pour le citoyen d'autre part.

Il permet d'assurer la stabilité et la continuité du service public, la protection contre le clientélisme et les pressions de toutes sortes. Le Statut est un élément essentiel de notre démocratie.

C'est pourquoi l'UGFF, dans son domaine de la FP d'Etat, mais aussi plus largement avec les fédérations CGT agissant sur les trois versants de la FP, voire à chaque fois que cela est possible, dans l'unité, a contribué à l'organisation de campagnes publiques sur les enjeux citoyens de la Fonction publique. Notre souci de cette prise en compte la plus large possible est d'autant plus prégnant que nous n'entendons pas nous cantonner à une étroite défense de l'existant, aussi important soit-il. Une meilleure adéquation aux besoins et aux droits contemporains des citoyens en matière d'administration passe par l'information et l'intervention de tous.

C'est pourquoi nous insistons aujourd'hui sur le besoin de débat et la nécessaire prise en compte, au niveau interprofessionnel et confédéral, des enjeux de Fonction publique.

Au cours de la dernière période, nos organisations, nos militants, de manière quasi unanime, ont demandé une plus grande prise en compte confédérale compte tenu de l'importance et de la dimension de ces enjeux et ont esquissé leurs interrogations sur les questions de la CGT dans notre CGT.

Nous allons poursuivre nos efforts pour élargir la mobilisation sur nos revendications et l'inscrire dans la durée : pouvoir d'achat, emploi, statut, mais aussi en direction des citoyens en vue de créer les conditions pour imposer d'autres choix, qui répondent véritablement à l'intérêt général.

La crise financière



Crise financière ou récession sociale ?

L'activité économique s'affaiblit en France et l'ampleur de la crise financière laisse présager des jours difficiles.

Pour la majorité des salariés, de retraités, de privés d'emploi la réalité est déjà là : nous sommes depuis de nombreuses années en récession sociale. Et c'est bien cette récession sociale qui explique la faiblesse chronique de l'activité économique, avec ses conséquences graves tant du point de vue social que financier.

A entendre le gouvernement et le patronat, la contraction de l'activité économique en France s'explique par trois facteurs, tous trois extérieurs : la hausse des prix des matières premières, le niveau élevé de l'euro par rapport au dollar et la crise financière éclatée aux Etats-Unis en été 2007.

De telles explications sont bien superficielles. Elles visent surtout à camoufler les vraies causes de la crise.

Nous sommes devant une crise structurelle et non seulement une crise financière

Contrairement à ce veulent faire croire certains experts, cette crise n'est pas simplement une crise de liquidité résultant de l'incapacité des ménages pauvres américains à rembourser leurs emprunts.

La gravité de la crise financière se mesure par l'incapacité des pouvoirs publics à la maîtriser. Les Banques centrales des grands pays industrialisés ont injecté des centaines de milliards de dollars pour éviter l'effondrement des marchés financiers.

Toutefois, ces interventions s'avèrent insuffisantes, ce qui pousse les Etats à intervenir directement pour prendre le contrôle des sociétés en difficulté. Le gouvernement américain est obligé de nationaliser les banques et compagnies d'assurance en faillite. Il s'agit bel et bien de socialiser les pertes. Ce sont les contribuables qui doivent payer pour sauver les financiers.

La financiarisation n'est pas une dérive du capital mais le point d'aboutissement de sa logique

Pour augmenter la rentabilité du capital, les entreprises mettent la pression sur les travailleurs : elle suppriment des emplois, s'opposent à la hausse des salaires, dévalorisent les qualifications, développent la précarité et n'investissent pas suffisamment.

La mondialisation permet la mise en concurrence des travailleurs à l'échelle du monde et accentue les pressions sur le monde du travail. Partout, la part des salaires dans les richesses créées, dans la valeur ajoutée, diminue. En France, elle a reculé de 8 points dans les années 1980 et cette injustice n'a jamais été corrigée.

Cette pression permanente sur les travailleurs conduit à une insuffisance chronique de la demande salariale. Ne trouvant pas suffisamment de débouchés, le capital cherche une rentabilité supplémentaire dans les activités financières, ce qui aboutit à une financiarisation de l'économie.

La dérive dans la financiarisation de l'activité économique résulte et en même temps conduit à une accumulation du capital financier, avec une forte exigence de rentabilité. Des taux de rentabilité de 10, 15, voire 20 % sont érigés en dogmes, alors que les richesses créées évoluent beaucoup moins vite.

De telles normes ont des conséquences directes sur la gestion des entreprises. Les directions se fixent comme objectif premier de répondre aux exigences des actionnaires et propriétaires ; ils ajustent ensuite masse salariale et investissements productifs en fonction de la rentabilité exigée. L'annonce, début septembre, par Renault de suppression de milliers d'emplois est un exemple parmi d'autres de cette stratégie néfaste pour les travailleurs et pour l'économie.

Des taux de rentabilité exigés nettement supérieurs au taux de croissance des richesses produit une situation intenable sur le long terme car elle se nourrit d'une amputation des capacités humaines et matérielles de production. Le système est condamné à des soubresauts de plus en plus importants. C'est à quoi nous assistons depuis notamment un an.

La transformation des créances bancaires en titres financiers pouvant faire l'objet d'achats et de vente sur les marchés financiers (*titrisation*) est un aspect de la dérive dans la financiarisation. Parmi ces créances titrisées, on retrouve les crédits hypothécaires accordés aux ménages à faible revenu, les fameux *subprimes*. Les banques, tant américaines qu'européennes parmi lesquelles les banques françaises, justifiaient l'octroi de ces crédits en prétendant que la hausse des prix de l'immobilier allait permettre à ces ménages de rembourser leur dette. Le problème est que la hausse des prix dans l'immobilier était, et demeure, une facette de la croissance financière. La crise éclate à partir de l'immobilier, mais elle dépasse rapidement ce domaine et s'étend à l'ensemble de l'économie, tant aux Etats-Unis qu'au reste du monde.

Pour grave qu'elle soit, cette crise financière, avec ses conséquences graves pour les travailleurs et pour l'économie, est la manifestation d'une crise structurelle beaucoup plus profonde qui résulte des années de déflation salariale, de récession sociale. Son issue nécessite de rompre avec les politiques anti-salariales et antisociales.

Les entreprises et les pouvoirs publics doivent assumer leurs responsabilités

La situation économique et sociale se dégrade en France. Gouvernement, patronat et experts continuent d'attribuer cette dégradation aux facteurs externes : la hausse des prix des matières premières, la hausse du niveau de l'euro par rapport au dollar, la crise financière. Ces facteurs ont certes un impact négatif sur l'économie française, quoique certaines évolutions atténuent la portée de ces explications : les prix des matières premières ont baissé et le dollar a cessé de perdre de sa valeur par rapport à l'euro.

La faiblesse de l'activité économique en France a surtout des causes internes. Il est impératif de prendre des mesures spécifiques pour remédier particulièrement à trois faiblesses : celle de la consommation et l'investissement, celle de l'emploi et, enfin, celle du pouvoir d'achat.

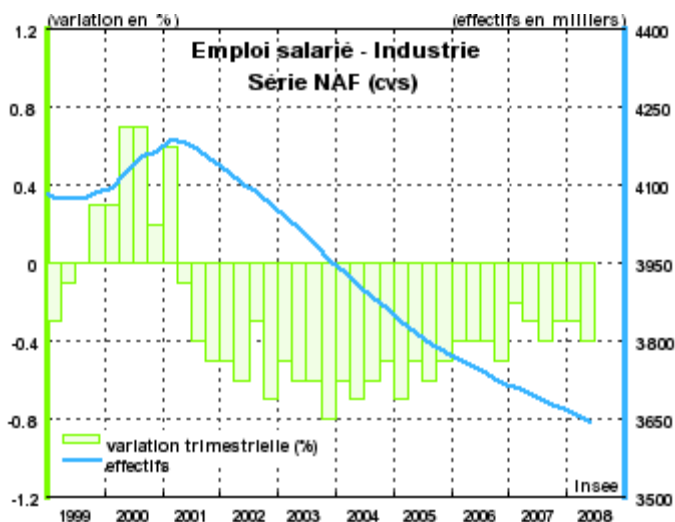
La demande intérieure est faible

La consommation des ménages est en berne et l'investissement des entreprises diminue. Les importations progressent plus vite que les exportations. C'est seulement la constitution des stocks par les entreprises qui contribue positivement à la croissance économique.

Quant aux perspectives des prochains mois, selon les dernières prévisions de la Banque de France, jugées trop optimistes, le taux de croissance de l'économie française serait de l'ordre de 1 % en 2008, soit moitié moindre que les prévisions du gouvernement.

L'emploi diminue

Conséquence et cause du ralentissement de l'économie, l'emploi diminue. Lorsqu'on fait le compte des emplois créés et supprimés, plus de 19 000 emplois salariés manquent à la fin du second trimestre. Le recul de l'emploi concerne aussi bien l'industrie que le secteur tertiaire.



La situation risque de s'empirer. Des milliers de suppressions d'emploi sont programmées et annoncées. Dans ce contexte le chômage, le sous-emploi et la précarité risquent d'accroître. Selon l'Insee, 4,3 millions de personnes souhaiteraient travailler plus ou même travailler tout simplement.

Exemples de plans de suppressions d'emplois

Renault	6 000
Caisse d'Epargne	4 500
PSA	1 090
Imperial Tobacco	1 060
Natixis	850 + 800 emplies chez les prestataires extérieurs
Doux	647
Camif	509
Crédit Agricole/Calyon	250

Le pouvoir d'achat recule

Nicolas Sarkozy avait fait du pouvoir d'achat un axe de sa campagne présidentielle. Un an après son élection, force est de reconnaître que les diverses mesures prises par son gouvernement n'ont pas permis d'améliorer la situation. Selon un sondage réalisé en août dernier, 82 % des personnes interrogées considèrent que « la politique gouvernementale n'améliore pas leur pouvoir d'achat ».

Cette réalité est celle que connaissent depuis déjà plusieurs années la plupart des salariés, les retraités, les privés d'emploi. Elle est à l'origine des phénomènes alarmants.

La pauvreté, qui avait diminué dans les années 70 et 90, ne régresse plus depuis le milieu des années 90 et frappe de plus en plus des populations jeunes. Les écarts entre catégories sociales se creusent d'une nouvelle manière. Au milieu des années 50, les cadres touchaient en moyenne quatre fois plus que les ouvriers, mais compte tenu de la progression des salaires, les ouvriers pouvaient compter rattraper le niveau de vie des cadres au bout de 30 ans. Aujourd'hui, les cadres touchent environ 2,7 fois le salaire des ouvriers, mais les salaires augmentent beaucoup moins vite. Il faut désormais deux siècles aux ouvriers pour espérer rejoindre les cadres.

Ce n'est pas « l'accalmie des prix » au mois d'août, dont se félicite la ministre de l'Economie et des Finances, qui va changer ces données. En un an les prix à la consommation ont augmenté de 3,2 %. Les prix des produits les plus sensibles pour les salariés et les ménages à revenu

modeste ont augmenté plus vite, ce qui obère leur pouvoir d'achat. Le coût de l'énergie a augmenté de 15,3 % et celui de l'alimentation de 5,2 %.

Il convient de souligner que sur les marchés mondiaux, les prix des matières premières et du pétrole ont fortement diminué depuis le milieu d'été. Le baril de pétrole a chuté d'environ 40 %. Pourtant, les prix à la pompe ne diminuent guère. La différence alimente les profits des compagnies pétrolières au bonheur de leurs actionnaires.

La faiblesse du pouvoir d'achat ne date pas d'aujourd'hui. Elle était déjà là avant même la hausse des prix des matières premières en début de l'année. Le recul du pouvoir d'achat résulte avant tout de l'insuffisance des salaires et du développement de la précarité. Elle est accentuée, surtout pour les ménages à revenu modeste, par la hausse plus que proportionnelle du poids des dépenses dites incompressibles, parmi lesquelles le loyer, les transports et l'énergie.

Le recul du pouvoir d'achat qui touche une grande partie des salariés, des retraités et des privés d'emploi pèse sur la consommation, et partant sur l'emploi, l'investissement et l'activité économique, avec des conséquences graves pour les travailleurs.

Pour sortir de cette situation, un ensemble de mesures sont nécessaires, tant au plan national qu'europpéen et mondial

Nicolas Sarkozy dit que les responsables de la crise financière doivent être sanctionnés. Il évoque aussi la nécessité des mesures de régulation. Le même discours est prononcé notamment par les autorités américaines.

Si l'ampleur de la crise financière oblige les autorités à admettre la nécessité d'instaurer de nouveaux mécanismes de contrôle et de régulation des marchés financiers et des institutions bancaires, le contenu de ces mécanismes doit être précisé. Pour complexe et technique qu'il soit, ce débat ne peut pas être délégué aux spécialistes. Il doit s'appuyer sur les apports du mouvement social.

Au-delà de cette nécessaire régulation et maîtrise des marchés et du système financier, cette crise met en exergue le besoin d'une stratégie de développement social et économique : augmenter les salaires, les pensions et les minima sociaux, créer des emplois qualifiés, stables et bien rémunérés, accroître les investissements productifs.

Au mépris des revendications et des demandes sociales, et conformément aux souhaits patronaux, le gouvernement multiplie les attaques contre le monde du travail : remise en cause des 35 heures, instauration des pratiques autoritaires contre les chômeurs, pour ne citer que des exemples parmi les plus significatifs. De telles pratiques ne peuvent qu'aggraver la situation.

Dans cette conjoncture difficile, le rôle de la puissance publique est décisif :

- L'Etat peut amorcer une nouvelle dynamique salariale en donnant un « coup de pouce » au Smic et valoriser les pensions et les minima sociaux.
- Il peut aussi soutenir réellement les investissements productifs en réorientant les dépenses effectuées au nom de l'emploi et de l'investissement dont la plupart s'avèrent inefficaces voire contreproductives, et en instaurant une véritable politique industrielle.

Un nombre de plus en plus important d'experts insiste aujourd'hui sur la nécessité de mobiliser autrement les politiques budgétaire et monétaire.

- La stratégie de la Banque centrale européenne ne peut pas être axée sur la seule stabilité des prix. L'accélération récente de la hausse des prix s'explique en partie par la hausse des prix des matières premières. Cette source d'inflation échappe à la Banque centrale européenne. Dans de telles conditions, axer la politique monétaire sur la stabilité des prix reviendrait à s'opposer à la nécessaire hausse des salaires au nom de la lutte contre l'inflation.

Par ailleurs, dans un contexte où les banques durcissent les conditions d'octroi de crédits, l'Etat pourrait faciliter ces conditions en instaurant, par exemple, un mécanisme de crédits bonifiés. Les mécanismes européens pourraient aussi être mobilisés.

- Il est également nécessaire de rompre avec la conception dogmatique du pacte de stabilité et de croissance. Ainsi, par exemple, les investissements publics devraient être isolés dans le budget de l'Etat et l'équilibre budgétaire devrait être envisagé sur le moyen-long terme.

Même si l'on arrive au terme de la présidence française de l'Union européenne, il est encore temps que la France prenne des initiatives pour avancer dans ces domaines, tout comme dans le domaine social. Il faut souligner qu'en l'absence des décisions et d'orientations politiques, c'est bien la Cour de justice européenne qui définit de fait les règles au détriment des travailleurs.

Au niveau national cette crise montre l'intérêt qu'il y aurait à constituer un pôle public financier autour des institutions qui demeurent sous influence de l'Etat ou de la puissance publique : Caisse des Dépôts et Consignations, Banque Postale, OSEO...

Il s'agit en effet moins de « réguler la finance » que de mettre l'épargne et le crédit au service d'une politique de développement économique et social.

Cela justifie aussi que les droits d'intervention des salariés et de leurs représentants soient reconnus et renforcés à tous les niveaux de la vie économique.

Un contrat de travail unique pour les doctorants pourrait voir le jour au premier semestre 2009

La CJC (Confédération des jeunes chercheurs) travaille avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et la CPU sur la mise en place d'un contrat de travail pour les doctorants.

Un décret devrait être publié dans le courant du premier semestre 2009. Il concernera les universités qui passeront à l'autonomie, puisqu'avec le budget global, elles décideront seules de leurs recrutements. Les allocations de recherche et le monitorat devraient donc disparaître et être remplacés par ce contrat unique

Masterisation : la CPU et la CDIUFM adoptent une déclaration de principes commune le jeudi 2 octobre 2008

Cette déclaration s'adresse à toutes les universités et les IUFM de France. La CPU et la CDIUFM "regrettent l'urgence dans laquelle a dû être menée une réforme aussi importante que l'entrée de la formation des maîtres dans le LMD et réaffirment leur attachement à une véritable formation professionnelle des enseignants".

Les nouveaux masters doivent être construits en référence aux "compétences attendues d'un professeur", figurant notamment dans un "cahier des charges national et dans celui des nouveaux concours". Elles doivent articuler quatre volets complémentaires: disciplinaire ou multidisciplinaire, épistémologique, didactique et pratique professionnelle.

La CPU et la CDIUFM sont favorables à une organisation modulaire de ces masters afin de prendre en compte la "pluralité de parcours" et la "spécificité" des différents métiers de l'enseignement

Les épreuves de concours auront pour fonction de classer les postulants aux métiers de l'Éducation nationale, en fonction des besoins et des attentes de l'employeur."

La formation des enseignants, conçue selon le "principe de l'alternance" doit associer "situations académiques d'enseignement, mises en contact avec la recherche et les résultats de cette recherche, ateliers de projets et d'échanges d'expériences, observations et expériences in situ au sein d'établissements scolaires.

"La formation des enseignants tout au long de la vie devra être considérée avec autant d'attention que celle des médecins et associer pleinement les universités, permettant ainsi l'actualisation des connaissances, une confrontation des enseignants avec la recherche et une réflexion continue sur les pratiques.

Masterisation: cinq architectures de concours présentées par le ministère de l'Éducation nationale aux syndicats enseignants

Le ministère de l'Éducation nationale a soumis à des syndicats enseignants cinq exemples de maquettes de concours de recrutement des enseignants et des CPE. Ce sont des textes de travail qui doivent servir de base de réflexion aux syndicats. Les trois premiers textes concernent les concours de recrutement des enseignants, le quatrième concerne Capéps et le cinquième le recrutement des CPE.

Congé de maternité: la Commission européenne présente deux propositions de directive pour porter la durée minimale de 14 à 18 semaines

La Commission européenne a présenté, vendredi 3 octobre 2008, deux propositions de directive visant, d'une part, à allonger la durée minimale du congé de maternité en la faisant passer de 14 à 18 semaines et en augmenter la rémunération et, d'autre part, à "améliorer la situation des femmes exerçant une activité indépendante en leur offrant un accès équivalent au congé de maternité, sur une base volontaire".

Ces deux propositions doivent être transmises au Parlement européen et aux gouvernements nationaux "pour examen".

La première proposition relative au congé de maternité révisé une directive de 1992 (directive 92/85/CEE). Elle "recommande de verser aux femmes 100% de leur salaire" pendant ces 18 semaines mais les États membres auront toutefois la possibilité de fixer un "plafond" à un montant "obligatoirement supérieur à la prestation de maladie". La durée de 18 semaines "découle d'une recommandation de l'OIT (Organisation internationale du travail) datant de 2000. Dans treize États membres (Bulgarie, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie et Royaume-Uni), la durée de ce congé est égale ou supérieure à 18 semaines. Le texte permet que les femmes ne soient plus tenues de prendre une partie minimale de ce congé avant la naissance et renforce la protection contre le licenciement en donnant aux femmes "le droit de retrouver leur emploi ou un emploi équivalent au terme de leur congé de maternité".

PLF 2009

La CPU se félicite de l' "augmentation sensible" du budget 2009 mais demande un moratoire sur les suppressions de postes

Pour la CPU, le seul point "négatif" du PLF 2009 concerne la "disparition de 900 emplois" dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Ces suppressions ne concerneront pas les enseignants-chercheurs, mais "les universités ont plus besoin de personnel latoss, en première ligne dans l'application de la loi LRU, que d'enseignants-chercheurs". Les universités françaises "sont parmi les plus faiblement encadrées en Europe" est-il rappelé.

La CPU demande donc un moratoire en 2009 sur les suppressions de postes. Et elle propose au ministère d'engager des discussions "sur le plafond d'emplois et la masse salariale, université par université".

La CPU se réjouit qu'il y ait "quelques petites entrées budgétaires" concernant le chantier "personnels". La conférence espère également que "les préconisations du rapport Schwartz seront reprises par le ministère"...

Pôles de compétitivité : l'État et la CDC lancent un appel à projets pour la réalisation de plates-formes d'innovation

L'État et la CDC (Caisse des dépôts et consignations) lancent un premier appel à projets pour la réalisation de projets de plates-formes d'innovation au sein des pôles de compétitivité, mercredi 1er octobre 2008.

Une plate-forme d'innovation "est le regroupement de moyens (équipements et moyens humains notamment) destinés à offrir à une communauté ouverte d'utilisateurs, notamment des entreprises, des services ou ressources (location d'équipements, prestations ...) leur permettant de mener à bien leurs projets de R&D et d'innovation". L'appel à projet "s'adresse principalement à des pôles mondiaux ou à vocation mondiale". Il vise à recueillir des projets de plates-formes "ayant un degré de maturité suffisant".

Les projets retenus "pourront bénéficier d'une participation de la CDC au financement des études de pertinence et de montage de la plate-forme". Elle pourra aller jusqu'à financer 80% des frais d'études dans la limite de 200 000 euros pour "quelques projets de grande ampleur". La totalité des soutiens de l'État pourra aller jusqu'à un montant indicatif de 35 millions d'euros pour l'ensemble des projets qui seront retenus. Enfin, les projets pourront bénéficier d'une participation éventuelle en investissement de la CDC "tant comme investisseur immobilier (portage des bâtiments et des matériels de la plate-forme) que comme investisseur dans les structures d'exploitation, de gestion et d'animation des plates-formes".

Par ailleurs une convention "renforce l'engagement de la CDC" dans la politique des pôles de compétitivité. Elle "confirme le rôle majeur d'investisseur de long terme de la Caisse des dépôts dans le soutien aux pôles de compétitivité, que ce soit par le financement en fonds propres pour les PME au travers de CDC Entreprises, avec l'objectif de financement de 20% des PME de croissance des pôles mondiaux à horizon de 5 ans, ou l'investissement dans l'immobilier d'entreprises et l'immobilier spécialisé".

Médecine générale : le PLFSS 2009 prévoit une rémunération forfaitaire de l'activité de soins des enseignants

L'article 32 du PLFSS (projet de loi de financement de la sécurité sociale) prévoit que l'activité de soins des personnels enseignants de médecine générale "puisse être en partie rémunérée forfaitairement sur la base d'un contrat passé, dans un premier temps, entre les enseignants de médecine générale et les Urcam. Par la suite, la détermination et la gestion de ces contrats seront assurées par les agences régionales de santé".

L'exposé des motifs rappelle que "la situation de ces enseignants de médecine générale se distingue de celle des enseignants des autres spécialités médicales, qui disposent d'un statut de 'bi-appartenance' hospitalo-universitaire et de deux types de rémunération associés".

Rémunérations des fonctionnaires: revalorisation de 0,3% du point d'indice au 1er octobre 2008 (Conseil des ministres)

Une revalorisation au 1er octobre 2008 de 0,3% du point d'indice fonction publique, soit pour l'année 2008 +0,8%, fait l'objet d'un décret présenté en Conseil des ministres, mercredi 1er octobre 2008, par Éric Woerth, ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique.

Cette revalorisation de la valeur du point d'indice applique le calendrier arrêté en février 2008 (+0,5% en mars et 0,3% en octobre).

La valeur annuelle du point d'indice est ainsi fixée à 54,8475 euros et le montant de la rémunération minimale mensuelle porté à 1 325,48 euros brut, hors primes.

Cette majoration concerne 5,2 millions d'agents en activité et représente pour les employeurs publics une dépense en année pleine de 492 millions d'euros.

La Région, "cadre de référence" pour l'enseignement professionnel: une préconisation de la Cour des Comptes

"Le système de formation professionnelle français est à la fois inéquitable, inefficace et très coûteux", déclare Philippe Seguin, président de la Cour des Comptes, mercredi 1er octobre 2008, à l'occasion de la publication du rapport thématique de la Cour sur "La formation professionnelle tout au long de la vie".

"Il ne répond ni aux besoins de ses bénéficiaires ni à ceux des entreprises" et "gaspille beaucoup d'argent". Pour l'année 2005, le coût annuel moyen d'un élève scolarisé dans l'enseignement professionnel s'élève à 10 430 euros (contre 10 140 euros pour un élève de lycée d'enseignement général et technologique et 7 710 euros pour un collégien).

S'agissant des enseignants, le rapport préconise que "les conditions de gestion des lycées professionnels [soient] assouplies pour faciliter le recours à des praticiens du milieu professionnel". Il regrette les "nombreux freins limitant les recrutements de professeurs associés: le niveau des rémunérations demandées, qui est sans commune mesure avec celles qui peuvent être proposées à des contractuels en lycée professionnel; la lourdeur des horaires d'enseignement, peu compatible avec les activités professionnelles que continuent à exercer les professeurs associés; l'absence de perspective de carrière au sein de l'Éducation nationale".

La Cour propose en outre "que le service dû par les enseignants puisse être annualisé afin de surmonter les rigidités des emplois du temps".

"Le niveau régional doit être clairement désigné comme le cadre commun de référence pour la définition d'une stratégie d'ensemble s'imposant à l'ensemble des acteurs."

Face à la crise financière, l'Élysée réaffirme que "le financement de l' 'Opération campus' sera assuré au centime près"

"Le financement de l' 'Opération campus' sera assuré au centime près": c'est ce qu'assure l'Élysée à l'AEF, suite aux rumeurs d'utilisation par l'État des fonds issus de la privatisation partielle d'EDF et destinés à l' "Opération campus", pour renflouer la banque franco-belge Dexia. En effet, l'État français doit apporter 1 milliard d'euros à Dexia, dans le cadre d'un plan de sauvetage d'un montant total de 6,4 milliards, la Caisse des dépôts et consignations en apportant de son côté 2 milliards.



Montreuil, le 3 octobre 2008

**Communiqué de la Fédération CGT
des activités Postales et de Télécommunications**

Cap sur les 300.000 signatures contre la privatisation de La Poste

Le cap des 200.000 signatures est dépassé

Plus de 100.000 signatures recueillies en un peu plus de 15 jours sur la pétition de la CGT ont permis d'atteindre à ce jour 206.677 signatures de postiers, d'usagers, d'élus contre la privatisation de La Poste.

Le succès de la journée nationale d'actions unitaire de grève et de manifestations du 23 septembre, avec près de 40 % de grévistes conjugué à cette nouvelle étape des 200.000 signatures de la pétition confirme une mobilisation d'ampleur contre la privatisation de La Poste.

Le Président de La Poste doit répondre aux revendications des postiers qui s'expriment depuis de longs mois sur les salaires, l'emploi, les conditions de travail, l'arrêt des restructurations incessantes qui concourent à la privatisation, à la casse du service public et des emplois.

En difficulté sur ce dossier sensible, le gouvernement doit renoncer réellement à privatiser La Poste.

Un vrai débat public national sur la modernisation et la rénovation du service public postal s'impose pour l'avenir de La Poste et des postiers et qui prennent en compte les attentes des usagers, des élus, ...

Pour la CGT, la privatisation n'est ni négociable, ni amendable, elle se combat.

D'autres solutions doivent être prises pour développer le service public postal et assurer l'avenir de La Poste et des postiers.

La Fédération CGT appelle l'ensemble des postiers, usagers, élus à amplifier la mobilisation et à décider d'initiatives (motions, pétitions, ...). Par ces initiatives diverses, il s'agit de harceler le gouvernement et le Président de La Poste, et les contraindre à abandonner tout projet de privatisation.

La CGT appelle l'ensemble des postiers à faire du 7 octobre, journée de mobilisation mondiale et interprofessionnelle pour un travail décent, un nouveau temps fort de mobilisation sur les revendications et contre la privatisation en décidant d'initiatives de dépôt de la pétition "touche pas à ma poste" auprès des directions, des préfectures.

Ensemble nous allons gagner

En pleine crise du logement, le projet de loi Boutin accélère l'exclusion !

Une crise du logement sans précédent

Les faits sont têtus, le droit et l'accès au logement sont une des premières préoccupations des salariés, des retraités, de tous ceux frappés par la précarité de l'emploi, les jeunes et les chômeurs.

Les chiffres sont éloquentes, 3,4 millions de familles sont en situation de mal-logement et 1,4 million sont en attente de logements sociaux.

Le déficit en logement social, économiquement accessible, est estimé à près de 1 million.

Le logement est le premier poste de dépenses des ménages et peut même atteindre 50 % des revenus en région parisienne ou dans les grandes villes.

Que fait le ministre ? Mme Boutin, fidèle à la feuille de route libérale de Nicolas Sarkozy, affiche le slogan démagogique d'une France de propriétaires. Elle agit depuis plus d'un an le slogan de la maison à 15 € par jour pour les familles les plus modestes et à la clé un endettement assuré de près de quarante ans. En septembre 2008, le bilan est bien maigre, seules cent communes sur 36 000 se sont engagées ou se sont déclarées intéressées.

L'immobilier « dévisse »

« Les chiffres du premier semestre confirment la dégringolade, moins 25 % de ventes dans

l'ancien, moins 34 % dans le neuf. Tout le secteur du bâtiment est fragilisé, il concerne 1,2 million de salariés, 30 % du produit intérieur brut.

La crise financière des subprimes aux Etats-Unis, la folle spéculation foncière de ces dix dernières années en France, font éclater au grand jour les scandaleuses envolées des prix des loyers, du coût de l'accession à la propriété et des cadeaux fiscaux faits aux plus riches.

La loi dite « de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion » en débat à partir du 14 octobre au Parlement

Après trois décennies de désengagement de l'Etat, le gouvernement confirme les mêmes orientations : un budget logement de - 7 % dès 2009 et de - 20 % en trois ans.

Cette loi, bien mal nommée, « contre l'exclusion » permettrait à peine de produire 7 000 logements/an. Quand il faudrait construire partout du logement social et lutter contre les inégalités territoriales, Mme Boutin entend organiser le sabotage de la loi Sru (Solidarité et Rénovation Urbaine). La loi Sru oblige, sous peine d'amende, les communes de plus de 20 000 habitants d'atteindre un minimum de 20 % de logements sociaux.

Cette loi imposerait une mise sous tutelle renforcée des organismes Hlm.

Le ministre du Logement veut imposer des conventions aux offices publics, définir des objectifs de politique de loyers (surloyers), de ventes de logements éloignant les organismes de leurs missions de services publics.



Cette loi remet en cause le principe de maintien dans les lieux pour les locataires de logements sociaux :

- **la baisse de 10 %** du plafond de ressources pour être éligible au logement social va multiplier les surloyers. Les locataires dont les ressources dépassent de 20 % le plafond devront s'acquitter d'un surloyer ;
- **l'exclusion**, au renouvellement de bail, de tout locataire qui dépasse de deux fois le plafond de ressources va interdire aux « moins pauvres » le parc Hlm.

Cette loi veut ponctionner la quasi-intégralité de la collecte annuelle du 1 % logement pour financer les désengagements gouvernementaux, notamment dans la rénovation urbaine (Anru). Ce serait un milliard de moins injecté dans le logement (le 1 % logement participe à la production de 70 000 logements par an).

Le Premier Protocole National Interprofessionnel spécifique au 1 % logement, signé le 17 septembre par les partenaires sociaux, s'oppose à cette volonté gouvernementale.

Il propose de financer la production de 30 000 logements supplémentaires économiquement accessibles par an dont 10 000 logements Hlm. Il favorise l'accès au logement locatif et le maintien dans les lieux en finançant la Garantie du Risque Locatif (Grl) et en développant les possibilités d'accession sociale à la propriété.

Il affiche une volonté de réformer la gouvernance du 1 % pour le rendre plus efficace pour les salariés, plus transparent, plus opérationnel, dans le cadre d'une gestion paritaire renforcée.

Pour la Cgt, il faut agir contre la chronique de la mort annoncée du 1 % logement, pour une gestion du 1 % au plus près des salariés et de leurs besoins à l'entreprise et sur le territoire.

La Cgt s'oppose à la loi Boutin, s'engage à interpeller les élus pour exiger un financement public à la hauteur des besoins de production de logements sociaux véritablement accessibles : la quittance (loyer + charges) ne doit pas dépasser 20 % du revenu des familles.

Garantir le droit et l'accès au logement sont au cœur des exigences revendicatives, de l'augmentation des salaires et du plein emploi.

Une exigence sociale, le droit au logement

- ➡ ***produire 120 000 logements sociaux/an pendant cinq ans ;***
- ➡ ***supprimer les plafonds de ressources pour permettre l'accès du plus grand nombre de locataires aux Hlm ;***
- ➡ ***réorienter les avantages fiscaux dont bénéficie le privé (loi de Robien) en faveur du logement social.***

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite :

prendre contact

me syndiquer

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :



Bulletin à renvoyer à La Cgt, espace Qualité de Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr.

Trajet domicile/travail

Un pas en avant, mais le gouvernement ne peut s'en tenir là

Trajet domicile-travail /

jeudi, 2 octobre 2008

La CGT a pris connaissance des dispositions législatives sur le financement par l'employeur du coût du trajet domicile travail. Ces dispositions, intégrées dans le projet de loi de finances de la sécurité sociale (PLFSS) 2009, modifient en conséquence le code du travail.

Sous réserve que le parlement ne le modifie, le texte est conforme à l'issue de la table ronde qui s'est tenue à Matignon le 18 septembre. La prise en charge des titres de transport collectifs sera bien rendue obligatoire, un décret en fixera le niveau à 50%.

La prise en charge de l'usage contraint de la voiture reste malheureusement facultative, contrairement à la demande de la CGT. En revanche, le texte incorpore cet aspect dans la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO). Même s'il est regrettable d'en rester à un dispositif facultatif, cela ouvre un espace d'intervention et de mobilisation des salariés dans leur entreprise pour rendre effective la mesure.

Les parlementaires seraient d'ailleurs bien inspirés de faire évoluer le texte dans l'intérêt des salariés, ils peuvent rendre la disposition obligatoire.

La CGT rappelle son opposition au dégrèvement pour l'usage de la voiture à hauteur de 200€ sur les cotisations sociales des employeurs. Cela revient à ce que ce soit les caisses maladie et retraite, l'argent des salariés, qui participent au financement à hauteur de ces 200€.

Cette disposition inégalitaire, risque d'ailleurs de pousser les employeurs à laisser se développer l'usage automobile au détriment du développement des transports collectifs et de l'organisation des plans de déplacement d'entreprise. C'est un contre sens !

Par ailleurs, dans la Table Ronde du 18 septembre, la CGT avait formulé la demande d'engager un processus de travail pour construire une cohérence entre l'évolution nécessaire du système de transport et la prise en charge plus large du coût domicile travail. Matignon aurait alors déclaré retenir l'idée.

La CGT va donc interpeller le 1er Ministre pour que rapidement soient examinées les modalités de mise en œuvre de ce dispositif avec les partenaires sociaux.

Un pas vient d'être franchi en faveur de cette revendication, la CGT s'inscrit dans la perspective de conquérir la satisfaction pour tous les salariés, dans une égalité de traitement et avec des règles de financement solidaires qui reposent effectivement sur l'employeur. Le Gouvernement ne peut s'en tenir là.

Droits d'inscription

Arrêté du 19 août 2008 fixant le montant des droits d'inscription pour l'année universitaire 2009-2010 à l'examen prévu à l'article 16 du décret n° 71-376 du 13 mai 1971 modifié relatif à l'inscription des étudiants dans les universités et les établissements publics à caractère scientifique et culturel indépendants des universités

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019563814&dateTexte=>

Traitements Rémunérations

Décret n° 2008-1016 du 2 octobre 2008 portant majoration à compter 1er octobre 2008 de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019564067&dateTexte=>

enseignants-chercheurs

Arrêté du 24 septembre 2008 fixant le nombre d'emplois offerts pour le premier concours national d'agrégation pour le recrutement de professeurs des universités dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion pour l'année 2008

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019566365&dateTexte=>